

Communiqué de presse – 2 juillet 2013

## Elu-e-s communaux socialistes : Les structures d'accueil de l'enfance au cœur des discussions

Les élu-e-s communaux socialistes se sont réunis afin d'aborder le thème des « structures d'accueil de l'enfance ». Sous l'organisation de Didier Fournier, et avec la participation des représentants des milieux concernés (OrTra, association professionnelle, directions d'institutions, responsables de structures et de formation), quelques axes généraux et propositions concrètes ont été dégagés ; ils seront relayés aussi bien dans les communes qu'au Grand Conseil.

### Axes généraux :

- L'accueil de l'enfance est un métier à part entière qui nécessite une solide formation et des compétences particulières. Elever ses 2-3 enfants est certes un défi ; mettre en œuvre un projet éducatif personnalisé pour 8 à 12 enfants en est un autre. Il est hors de question qu'une reconnaissance parentale soit accordée pour travailler dans une unité d'accueil pour l'enfance.
- Notre environnement socioéconomique actuel contraint souvent les deux parents à travailler. Il ne s'agit pas forcément d'un choix mais d'une nécessité qui doit être reconnue. Par ailleurs, nombre de familles monoparentales doivent néanmoins assumer leurs responsabilités ; le monde politique doit prendre en compte cette situation nouvelle allant crescendo. De plus, pour trouver aujourd'hui des personnes formées dans les domaines de la santé ou dans l'éducation, cela demande à ce que les hommes et les femmes puissent travailler et concilier leur vie de famille et professionnelle. La crèche permet cette souplesse d'organisation pour les parents, comme l'école plus tard par ailleurs.
- Les professionnel-le-s de l'enfance sont des partenaires des familles et non des concurrents. Au sein de crèches ou d'unités d'accueil pour écoliers (UAPE), ils préparent les enfants à leur scolarisation et les accompagnent ensuite dans leur parcours d'écoliers. Ils conseillent également les parents et contribuent notamment à la prévention et à la détection de problèmes de maltraitance et autres, grâce à un large réseau professionnel.



Didier Fournier  
Député et  
Enseignant à la  
HES-SO Valais

*« L'éducation professionnelle de l'enfance est une fonction complexe et indispensable qu'il s'agit de reconnaître et de valoriser avec un salaire décent ! »*



Gaël Bourgeois  
Président du PSVR

*« Le canton doit  
assumer son rôle et  
poser un cadre  
commun clairement  
défini. »*

#### **Propositions portées au niveau communal :**

- Réévaluation des salaires sur le plan communal et mise en œuvre de la nouvelle convention collective de travail (CCT) en devenir. Actuellement, l'échelle de salaires proposée par l'Etat du Valais n'est qu'indicative et donc peu appliquée ;
- Organisation de journées portes ouvertes dans les structures d'accueil afin de faire découvrir au public les métiers d'EDE-Educateur-trice de l'enfance (Ecole supérieure) et d'ASE-Accompagnant-e socioéducatif-ve (niveau CFC) dans toute leur diversité et leur complexité ;
- Développement du partenariat intercommunal afin d'étendre les prestations et d'améliorer les conditions d'accueil et de travail ;
- Réflexions sur la contribution des parents ayant de très hauts revenus : possibilité de dé plafonner leur participation voire d'introduire un pourcentage de solidarité.

#### **Propositions portées au niveau cantonal :**

- Revalorisation de l'échelle salariale suggérée. Par exemple, un-e EDE gagne aujourd'hui 2'000 à 3'000.- de moins qu'un-e professionnel-le de même niveau de formation, ce qui est totalement injustifiable ;
- Validation du cadre de référence permettant de définir clairement la répartition des tâches et responsabilités entre les diverses fonctions (EDE, ASE, auxiliaires) ;
- La répartition du volume d'activité par structure d'accueil, entre personnel formé HES, personnel avec formation professionnel et personnel non formé, doit avoir un caractère de force obligatoire et des taux clairs (p.e. 1/3, 1/3, 1/3) ;
- Maintien des diverses offres de formation et de validation d'acquis en Valais afin de garantir des prestations de qualité à l'endroit de nos enfants et de leur entourage ;
- Révision de la loi sur la jeunesse afin qu'elle corresponde à la réalité actuelle.

#### **Adresses de contact :**

- Didier Fournier, député et enseignant HES-SO - [didier.fournier@netplus.ch](mailto:didier.fournier@netplus.ch) - 078 605 02 20
- Gaël Bourgeois, président du PSVR – [gaelbourgeois@hotmail.com](mailto:gaelbourgeois@hotmail.com) - 078 685 48 48